

# MARCILLY

## Informations

SEPTEMBRE 2020

N° 190



### LE MOT DU MAIRE

Je souhaite à chacun d'entre vous une très bonne rentrée et espère que la vie quotidienne va pouvoir reprendre son cours normal progressivement malgré les mauvaises nouvelles liées au Covid-19. Nous devons rester vigilants et respecter les consignes de distanciation et de port du masque en veillant à protéger tout particulièrement les personnes âgées, plus vulnérables. Soyons à l'écoute des personnes seules et fragiles mais aussi, compte tenu du contexte économique, des foyers susceptibles de connaître des difficultés matérielles.

En sa séance du 6 juillet 2020, le Conseil Municipal a voté le budget 2020 qui s'élève à 429 942.59 € soit :

FONCTIONNEMENT : 269 463.09 €

INVESTISSEMENT : 160 479.50 €

#### Vote des taxes :

TAXE D'HABITATION : depuis deux ans la taxe d'habitation subit un dégrèvement progressif, 30 % en 2018, 65 % en 2019. En 2020, le dégrèvement sera de 100% sur la base des taux et des abattements 2019 ce qui permettra à certains foyers, en fonction de leur revenu, d'être exonérés de la taxe d'habitation (80% au niveau national).

FONCIER BÂTI : 10.75 %

FONCIER NON BÂTI : 42.28 %

Le budget d'investissement englobe des travaux qui ont été budgétés en 2019 mais qui seront réalisés en 2020 dont le renforcement de la protection incendie rue des Mousseaux (commencement des travaux à la mi-septembre) et des prévisions de travaux qui font l'objet de demandes de subvention : travaux d'entretien de la voirie, aménagement de la D127 côté BARCY avec création d'un ralentisseur, création de trottoirs rue Neuve lorsque les nouvelles constructions seront achevées.

### Il est impératif de respecter LES GESTES BARRIÈRES :

- De porter un masque le plus souvent et surtout dans les endroits clos
- Se laver régulièrement les mains
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Respecter la distance d'au moins 1 mètre lorsque vous croisez quelqu'un
- Aérer quotidiennement votre logement au moins 10 mn

*Montrons notre solidarité en prenant régulièrement des nouvelles de nos voisins,  
de nos anciens.*

**Chaque parent qui accompagne son enfant à l'école ou au bus scolaire doit porter un masque (voir arrêté préfectoral affiché sur le portail et porte de l'école)**

## **L'ACTUALITÉ A MARCILLY**

Suite à son recrutement, Monsieur Cédric JANNET est arrivé le mercredi 1<sup>er</sup> juillet, en tant qu'employé municipal. Depuis son arrivée, il a démontré son efficacité dans l'entretien du village.

Depuis sa prise de fonction, le Conseil Municipal a entrepris :

- Pour la rentrée scolaire et pour permettre un meilleur accueil des élèves, la classe des futurs CM1 a été réaménagée et repeinte.
- Des gilets jaunes de sécurité ont été commandés et seront distribués prochainement aux enfants de la maternelle.
- Pour une rentrée scolaire sereine, le conseil municipal a remplacé les barrières situées près de l'école. Les barrières sécurisent les départs et arrivées des enfants qui se rendent à l'école ou qui s'appêtent à prendre le bus scolaire. Des barrières ont aussi été installées rue du Moulin. Ces barrières ont pour but de redonner l'accessibilité des trottoirs aux piétons. Il est envisagé la création de place de stationnement côté sud de l'église.
- Les peupliers, qui longent le stade de football et le fossé du bois Colot, arrivés à maturité ont été abattus. Un reboisement est prévu en fin d'année.
- Une étude axée sur la sécurité routière dans le village est menée.
- Une étude sur l'aménagement du contour de l'église est aussi menée pour permettre aux jeunes comme aux plus grands de partager des moments de détente et de loisirs.
- La commune est en train de se doter d'un site Internet afin d'être plus réactif à l'actualité et relayer plus aisément l'information.

Dès sa prise de fonction, le conseil Municipal, aidé de quelques habitants, a entrepris de rendre le cimetière communal plus accueillant pour que les familles puissent se recueillir en toute quiétude.

## **FAISONS QUE NOTRE VILLAGE RESTE BEAU**

"Moi, Patrice, j'ai un chien et lorsque je le sors, j'ai dans mes poches des sacs en plastique pour ramasser ses excréments et éviter que les trottoirs et les rues de mon village soient sales."

Nous rappelons d'autre part à chaque propriétaire de chien de bien vouloir veiller à ce que leur animal de compagnie ne crée pas de nuisance par leurs aboiements prolongés de jour comme de nuit.

Promeneurs, n'hésitez pas à ramasser les papiers et autres déchets laissés dans notre campagne.

Chaque habitant du village est tenu d'entretenir le trottoir qui longe son habitation (retrait des mauvaises herbes, des papiers et autres déchets)

**RAPPEL** : Pour le bon respect du voisinage, les sources de bruit, type ronflement de moteurs répétés ou musiques diverses, sont tolérées dans la journée mais doivent rester modérées et supportables pour les voisins. L'utilisation des tondeuses et autres engins à moteur est interdite en semaine au-delà de 20 h, tolérée les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

Les nuisances sonores au-delà de 22 h sont bien entendu **interdites**.

**"Adoptons les bons réflexes pour le bien vivre ensemble"**

## **INFORMATIONS UTILES**

### ***ALERTE FRELONS ASIATIQUES***

Des frelons asiatiques sont présents sur la commune de MARCILLY.

Nous demandons à chacun d'entre vous d'être très vigilant et de signaler au plus vite, lorsque vous découvrez un nid chez vous, en prenant contact avec Monsieur GIRBAL 06.42.76.91.15 - [miel.girbal@gmail.com](mailto:miel.girbal@gmail.com) ou en le signalant à la mairie.

**L'Association des Fêtes et Loisirs de Marcilly organise le DIMANCHE 13 SEPTEMBRE à partir de 9h30 un concours de pétanque en remplacement du barbecue annuel. Restauration sur place. Venez nombreux !**

**Pour tout renseignement : Céline au 06 51 94 50 41**

**Le spectacle de Noël aura lieu le DIMANCHE 13 DÉCEMBRE à 15H à la salle des fêtes.**

**« LA MAGIE DE NOËL » (durée du spectacle env. 50mn) => (Sous réserve du Covid-19)**

**Le Père-Noël, nous fera-t-il l'honneur de sa première apparition ?**

## **LE GUIDE DES SPORTS 2020 DE LA VILLE DE MEAUX :**

[https://www.ville-meaux.fr/uploads/docs/P\\_tit\\_Guide\\_des\\_Sports\\_2020.pdf](https://www.ville-meaux.fr/uploads/docs/P_tit_Guide_des_Sports_2020.pdf)

**SPORTISSIMEAUX** : samedi 12 septembre 2020 et dimanche 13 septembre 2020 Stade G. Tauziet (Meaux)

**SAUR** : eau potable en cas de manque d'eau ou de fuite importante : 01 77 78 80 08

**ENEDIS** : en cas de panne de réseau électrique : 09 72 67 50 77

Collecte des déchets : en cas d'incident de collecte, contacter la Mairie ou le service déchets de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq par mail : [dechets@paysdelourcq.fr](mailto:dechets@paysdelourcq.fr)

Tous les mardis soir, les Pizzas Giuliana vous attendent sur le parvis de l'église.  
(Pizza Giuliana : 07.66.19.28.86)

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE**

*LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE, POUR NE PLUS RENONCER A SES SOINS  
POUR DES RAISONS FINANCIÈRES*

L'Assurance Maladie de Seine-et-Marne est, et reste engagée dans la lutte contre le renoncement aux soins pendant cette période épidémique. Elle se mobilise au quotidien pour permettre à chaque assuré seine-et-marnais, et plus particulièrement aux personnes dont les ressources sont modestes de bénéficier des soins dont elles ont besoin grâce à la Complémentaire santé solidaire (ex CMU-C ou ACS).

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer ses dépenses de santé.

Selon les ressources du foyer, elle ne coûte rien ou représente un coût de moins d'un euro par jour et par personne, elle permet d'avoir accès à une très large gamme de soins sans reste à charge pour l'assuré et permet ainsi de compléter le remboursement de l'Assurance Maladie obligatoire pour les consultations chez un professionnel de santé, les médicaments, les analyses médicales.

*Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?*

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, il faut être bénéficiaire de l'assurance maladie et ne pas dépasser la limite maximum de ressources.

*Un simulateur en ligne pour vérifier l'éligibilité des assurés :*

Pour permettre aux assurés de savoir s'ils remplissent les conditions d'obtention de la Complémentaire santé solidaire, il existe un simulateur de droits en ligne : <https://www.ameli.fr/simulateur-droits>

*Comment demander la Complémentaire santé solidaire ?*

La demande de Complémentaire santé solidaire se fait :

- sur Internet depuis le compte Ameli ;
- en envoyant ou en déposant le formulaire et les justificatifs demandés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne 77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03

## **TRANSPORT**

### **Le Pass Imagine R Junior**

Cette nouvelle carte, prévue pour la rentrée 2020, est à destination des enfants. Créée par Ile-de-France Mobilité (IDFM), le passe Imagine R Junior permet un nombre illimité de voyages sur toute l'Ile-de-France et toute l'année pour les enfants de 4 à 11 ans.

Il faut que l'enfant ait moins de 11 ans au 31 décembre de l'année de souscription.

Les lignes régulières concernées par cette carte sont l'ensemble des lignes des réseaux OPTILE, RATP et TRANSILIE SNCF, hors Circuits Spéciaux Scolaires.

*Quel tarif ?*

Le coût annuel de la carte Imagine R Junior est de 24 € (frais de dossier inclus) pour l'année scolaire 2020/2021.

Plus d'informations ? Consulter le site Ile-de-France Mobilités > [www.navigo.fr](http://www.navigo.fr)

## **LE PAYS DE L'OURCQ**

INFORMATIONS « PISCINE DU PAYS DE L'OURCQ » :

<https://www.paysdelourcq.fr/actu/2020/08/piscine-inscriptions-activités-2020-21>

INFORMATIONS « LE GUIDE DES ASSOCIATIONS DU PAYS DE L'OURCQ » :

<https://www.paysdelourcq.fr/actu/2020/08/découvrez-le-guide-des-associations-du-pays-de-l'ourcq>

Dans le cadre du marché campagnard de Crouy-sur-Ourcq du dimanche 13 septembre de 11 h à 13 h, place du marché, la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq vous propose de vous abandonner dans un transat en coton et en bois à la parole poétique chuchotée à votre oreille. A l'aide de longues cannes creuses, ces secrets et confidences murmurés par les artistes vous berceront au cours d'un long voyage immobile. Laissez-vous rêver et accéder à cette plénitude au doux parfum de vacances.

*Entrée libre*

Partenaires : Les associations FADAS et PATCHWORK.

Renseignements : service culturel au 01 60 61 55 00.

### **JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2020 ( 19 et 20 septembre)**

**Marcilly** : ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-ET-SAINT-BABYLAS

Ouverture le Dimanche 20 septembre de 14 h à 18 h

*Découvrez le programme des Journées Européennes du patrimoine au Pays de l'Ourcq*

#### **Congis-sur-Thérouanne**

RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DU GRAND-VOYEUX

Samedi : Ouverture de la réserve de 8 h à 17 h 30 et visite guidée à 9 h 30 et 14 h.

(Réservation au 01 83 65 39 00)

Dimanche :

- Sortie NatureBox ! À la recherche des reptiles " de 9 h à 12 h. (Réservation au 01 64 33 22 13)

- Atelier créatif ! Initiation à la sculpture naturaliste sur bois " de 14 h à 18 h.

(Réservation au 01 83 65 39 00)

USINE ÉLEVATOIRE DE VILLERS-LES-RIGAULT

Samedi : Visite commentée à 10 h, 14 h et 16 h 30 par groupe de 10 personnes.

(Réservation au 06 88 60 66 19)

#### **Crouy-sur-Ourcq**

DONJON DU HOUSOY & MUSÉE DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DU TERROIR

Samedi et dimanche 9 h-12 h / 13 h-17 h.

#### **Dhuisy**

FOIRE AGRICOLE ET ARTISANALE

Samedi et dimanche - salle polyvalente.

#### **Isles-lès-Meldeuses**

ÉGLISE SAINT-CAPRAIS

Samedi et dimanche 10 h / 17 h ouverture de l'Église.

#### **Lizy-sur-Ourcq**

CONFÉRENCE SUR L'OURCQ

Vendredi 20 h salle Chastagnol.

VISITE DU PATRIMOINE LIZÉEN

Samedi et dimanche à 14 h 30 face à la façade Nord de l'église Saint-Médard.

#### **Tancrou**

ÉGLISE SAINT-DONATIEN ET SAINT-ROGATIEN

Samedi et dimanche ouverture de l'église.

---

### **NAISSANCE**

Nous souhaitons la bienvenue à Marceau COCAGNE né le 27 juin 2020 et Léna LABBÉ née le 06 juillet 2020.

Bien à vous,

Le Conseil Municipal

*Mairie – 1 rue de Louvin – 77139 MARCILLY*

*Tél : 01 64 36 66 96 – Mail : [mairie.marcilly77@laposte.net](mailto:mairie.marcilly77@laposte.net)*

*Horaires mairie : lundi de 17h à 19h, vendredi de 10h à 12h*

*Et sur rendez-vous.*